

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : MOTHERN

E-mail : motoclub.mothern@orange.fr

Téléphone : +336 33 30 96 06

Organisateur technique : WEISSENBERGER PHILIP

N° d'épreuve FFM : 512

Date : 21 MAI 2023

Lieu : 67470 MOTHERN

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	VOGEL DAMIEN	Licence : 143082
Président du Jury ou Arbitre*	JANODET JEAN PHILIPPE	Licence : 239843
Membre du Jury	SCHMITT DAVID	Licence : 192645
Membre du Jury	SCHMITT CHRISTOPHE	Licence : 022031
Commissaire technique responsable	JANODET HELENE	Licence : 242739
Responsable du chronométrage	CASSIN CHLOE	Licence : 266214

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
LIGUE 250/450cc	13*		125cc 2T à 450cc 4T	45€
LIGUE 125 cc	13 ans		125cc 2T	45€
TROPHEE 450 cc	15 ans		300cc 2T, 350cc 4T et 450cc 4T	45€
TROPHEE 250cc	15 ans		144cc 2T, 150cc 2T, 250cc 2T, 250cc 4T	45€
CHAMPIONNAT 50cc	6 ans	9 ans	50 cc 2T	25€
CHAMPIONNAT 65cc	7 ans révolus	à 11 ans	65 cc 2T	25€
CHAMPIONNAT 85cc	9 ans révolus	15 ans	85cc 2T, 150cc 4T	25€ (KIDS ET ESPOIRS)
				13* : 13 ans pour les 125cc 2T et 15 ans au delà de 125cc 2T

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **JONATHAN PORTAZ**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **25 kms**

Nombre d'ambulance(s) **3**

Temps de trajet (en min) **25'**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit du Hinterberg**

Adresse **Route de Lauterbourg - 67470 Mothern**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1430**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **30m**

Longueur de la ligne droite de départ **72m**

Nombre d'OCP* **15**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45**

En manche : **44**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **10.03.2023**

**SCHMITT
CHRISTOPHE**

Signature
numérique de
**SCHMITT
CHRISTOPHE**
Date :
**2023.03.14
20:45:44 +01'00'**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **23/03/2023**

P.O. M. COSTITCH

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports
10, Rue Jean Moulin
64510 TOMBLAINE
Tél : 03 83 18 87 68

VISA DE LA FFM

DATE: **30/03/2023**

NUMÉRO: **23/0317**

